République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya De Mascara
Direction de l'hydraulique

Avis d'attribution Provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 1 du décret présidentiel 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marches publiques et des délégations du service public : la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Mascara NIF 099029015051429 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 18/2026 du 28/09/2026 Paru aux quotidiens nationaux :28/09/ 2026 **الدوري الإقتصادي** ET le CONCORDE 2026/09/28 يوم dans le cadre de l'opération **:** « ACQUISITION DES EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES (W. MASCARA).

Qu'à l'issue de l'analyse des offres est attribué provisoirement le projet relatif à **:**

Objet	**fournisseur**	**Montant**	**Délai**	**Note technique**	**.Obs**
ACQUISITION DES EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES (W. MASCARA)	EURL GENERAL HYDRO OUEST IMPORT –EXPORT – ORAN : NIF 001331011364499	24.154.382.00	15 jours	55	**moins disant**

Conformément à l'article 56 DE la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégation de service public, le soumissionnaire qui conteste le choix opère par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 dix jours a compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

Les autres soumissionnaires sont invites pour ceux qui le souhaite a se rapprocher des services de la direction de l'hydraulique de la wilaya de mascara, au plus tard 03 jours a compter du 1er jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, a prendre connaissances des résultats détailles de l'évaluation de leur offres techniques et financières.

LE DIRECTEUR